



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Respect des engagements pour la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand - Paris

Question écrite n° 742

### Texte de la question

Mme Delphine Lingemann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la situation problématique de la ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand, un des 3 trains d'équilibre du territoire en France. Délaissée depuis près de 50 ans, cette ligne, d'environ 400 km, constitue un axe Nord-Sud stratégique permettant une desserte fine de l'ensemble des territoires qu'elle traverse ou dessert : le Cher, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire. Son schéma directeur approuvé en 2019 prévoit un programme de travaux : de régénération, pour un total de 760 millions d'euros, financés par SNCF Réseau, en cours de réalisation pour achèvement en 2025 afin de garantir la sécurité et améliorer la robustesse de l'exploitation - de mise en place d'un nouveau matériel roulant déployé fin 2026 (livraison initialement prévue à l'été 2025) pour un total de 350 millions d'euros - de modernisation, pour un montant de 130 millions d'euros, afin d'améliorer la qualité de service et diminuer les temps de parcours. Mme la députée souhaite savoir si le Gouvernement va respecter les engagements pris en faveur de la fiabilité et de la qualité du service de cette ligne au bénéfice de l'Auvergne, du Limousin et de leurs habitants en particulier au niveau de la trajectoire budgétaire malgré les contraintes qui pèsent sur le prochain projet de loi de finances ; du planning des travaux ; des nouveaux délais de livraison du matériel roulant par CAF, ainsi que la réaffectation complète des pénalités de retard qui seront perçues sur la ligne Clermont-Paris ; de la nécessité d'un plan de sécurisation de la ligne Clermont-Paris qui réponde aux mêmes exigences qu'une ligne à grande vitesse et de la poursuite des comités de suivi organisés par le préfet du Puy-de-Dôme.

### Texte de la réponse

La ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand bénéficie d'investissements conséquents, dans le cadre du schéma directeur élaboré en 2018, pour rattraper les années de sous-investissement et pour moderniser l'infrastructure et le matériel roulant. Environ 1,3 milliards d'euros sont mobilisés pour régénérer l'infrastructure, pour la moderniser et pour financer l'acquisition des nouvelles rames Oxygène pour les dessertes des Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Ainsi, des opérations de régénération, financées à hauteur de 760 M€ par SNCF Réseau, sont réalisées et la cible d'investissement sera atteinte dès 2025. En parallèle, l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagés à financer un programme de modernisation de l'infrastructure de 130 M€ qui permettra d'améliorer la robustesse, la régularité et les temps de parcours sur la ligne : à partir de décembre 2027, ceux-ci atteindront environ 3h15 entre Clermont-Ferrand et Paris pour les trains avec quatre arrêts intermédiaires, contre 3h26 en 2018. Le temps de trajet du train sans arrêt intermédiaire sera consolidé et fiabilisé à 3h06. Pour ce programme de modernisation, les travaux commenceront une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, en vue d'une mise en service des fonctionnalités à la fin de l'année 2027. Enfin, l'État mobilise 365 M€ pour l'achat des nouvelles rames Oxygène, qui remplaceront progressivement le matériel Corail sur la ligne, et pour les installations de maintenance associées : le déploiement du nouveau matériel sur les axes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Limoges-Toulouse commencera à la fin du premier trimestre 2027 et sera complet à la fin de l'année 2027. Les schémas directeurs des lignes seront alors en service, et chaque axe bénéficiera d'un aller-retour supplémentaire. La nécessité et le bien-fondé de ces investissements massifs sont

illustrés par des grands retards sur la ligne. Pour y faire face et sans attendre la fin des travaux de régénération et de modernisation et l'arrivée des nouvelles rames Oxygène pour que la situation s'améliore, le gouvernement a présenté le 23 février 2024 à Clermont-Ferrand un plan de mesures d'urgence visant à mieux prévenir et mieux gérer les retards sur la ligne. Ce plan d'action a été engagé sans délai et s'inscrit dans la durée, au bénéfice d'une remontée sensible et durable de la qualité de service sur la ligne. Les mesures engagées, dont le déploiement d'une locomotive de protection supplémentaire à Nevers ou le financement d'un plan de maîtrise de la faune et de la flore, ont en effet déjà permis d'améliorer la régularité sur la ligne. Ainsi, le nombre de retards supérieurs à deux heures a été divisé par deux entre 2023 et 2024. Dans ce contexte, l'intégralité des pénalités prévues au titre du contrat entre SNCF Voyageurs et le constructeur CAF contribuera au financement de la prolongation du parc de voitures Corail existant et des locomotives qui en assurent la traction, l'État complétant le financement de cette opération, pour un montant total de l'ordre de 100 M€. Enfin, le suivi régulier et transparent de l'ensemble des avancées de ces différents programmes a vocation à se poursuivre. Il se fonde en particulier sur les comités de suivi des dessertes ferroviaires ainsi que sur les réunions du groupe de travail technique auxquels tous les acteurs et élus locaux sont conviés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Lingemann](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 742

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2024](#), page 5327

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2025](#), page 836